

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016

À cette séance ordinaire tenue le 13^e jour de juin 2016 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2016-06-13-115

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2016-06-13-116

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2016

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 9 mai 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2016-06-13-117

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 13 juin 2016 au montant de 247 829.73 \$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE MAI 2016

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	8 478.20 \$
2	Telus	1 446.07 \$
3	Telus Mobilité	35.17 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.68 \$
6	Salaires nets des Élus, mai	2 459.96 \$
7	Salaires nets des Employés, mai	19 686.76 \$
8	Salaires nets des Pompiers, rapports avril: 3900.01\$ mai: 2801.51\$:	6 701.52 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise mai: 9701.67\$, droits d'immatriculation registre des entreprises: 34.33\$	9 736.00 \$
10	Receveur Général du Canada, remise mai	3 851.23 \$
11	REER, cotisations mai	1 858.06 \$
12	Financière Manuvie, ass. Collective, mai	2 548.05 \$
13	Info Page, fréquence numérique incendie	41.05 \$
14	Canadien National, avril	554.00 \$
15	Postes Canada, éclairneur Juin	121.38 \$
16	Pax Excavation Inc. Solde à payer pour travaux aqueduc sous Rivière Ste-Anne	5 173.88 \$

17	Salon de quilles Futura, set de boules de quilles avec sac pour soirée de quilles 21 mai, Loisirs	264.44 \$
18	Michèle Labranche, atelier de germination et sur les algues 18 avril et 2 mai, Loisirs	224.00 \$
19	Jeusessor Portneuf, inscription 3 bénévoles accompagnés au gala des bénévoles et de la jeunesse 19 mai à St-Raymond	60.00 \$
20	Formation Prévention Secours, gardiens avertis 7 mai, 13 participants à 46.10\$	689.05 \$
21	134619 Canada Inc. (Albert Tessier) clause ajustement de carburant 2015-2016 contrat Entretien chemins d'hiver	2 943.85 \$
22	Construction Ro Inc., 2ième décompte progressif monte-personne Mun.: 18809.21\$, Loisirs: 36511.98\$	55 321.19 \$
23	Pharmacie St-Casimir, remb. Bon d'achat chasse aux cocos Pâques, Loisirs: 15.00\$, papeterie Loisirs: 2.28\$, Mun.:7.69\$	24.97 \$
24	Guillaume Tessier, remb. Fact. Graymont, pierre pour terrain de balle, Loisirs.	127.91 \$
25	René Savard, remb. Immatriculation pour remorque 73.28\$ frais déplacements 20-01 au 29-04-16: 124.00\$, registre foncier (vente pour taxes): 32.00\$	229.28 \$
26	SCAR: Mun.: 4177.17\$, Loisirs: 317.26\$, Embell: 244.73\$, Incendie: 5.84\$	4 745.00 \$
27	Centre Routier St-Marc, inspection 2 véhicules incendie: 424.44\$, 1 véhicule municipalité: 167.29\$	591.73 \$
28	Laboratoire de l'environnement, analyses d'eau	564.48 \$
29	SIP Télécom, brancher ligne pour monte-personne, Mun.: 34%: 194.29\$, Loisirs: 79%: 375.15\$, cablage réseau et cablage téléphone Local des Jeunes: 455.32\$	1 026.76 \$
30	Régie Régionale Gestion des matières résiduelles, quote-part 1er vers. Boues de fosses septiques.	5 447.52 \$
31	Centre Mécanique AGH réparation camion Dodge 6 roues	2 105.56 \$
32	Champagne & Matte, arp. géom. Opération cadastrale Lot: 3928555 Boul. Montagne: 1275.26\$, Implantation emprise Ile Grandbois, (Ferme Roger Gérald Martin): 459.90\$	1 735.16 \$
33	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 284.52\$, essence incendie: 178.34\$, rafraîchissements incendie: 51.97\$	514.83 \$
34	CTM accessoires pour radios incendie	455.58 \$
35	Vohl Inc. chaînes pour travaux Rue des Moissons: 678.35\$, courroies pour compacteur et tracteur gazon: 76.93\$	755.28 \$
36	Marie Bélisle, remb. Fact. Co-op, embellissement	55.53 \$
37	Entreprises A.Massicotte, ampoules terrain de balle et réparation luminaire terrain tennis, Loisirs: 1301.52\$, réparation lumières de rues, Mun.: 1223.07\$	2 524.59 \$
38	Ville Donnacona, cour municipale 1 au 31 mars: 210.-\$, 1 au 30 avril: 320.\$	530.00 \$
39	Graymont, pierre pour terrain pétanque, Loisirs	37.70 \$
40	Matériaux Audet, matériel fête de la Pêche, Loisirs	638.49 \$
41	Réal Huot Inc. matériel pour phase 2 rue des Moissons	22 872.66 \$

42	Ministre des Finances et de l'Économie: Mun.: 42764.50\$, Loisirs: 68.00\$, Incendie: 103.50\$	42 936.00 \$
43	Jean Tessier, 35 ans de service	250.00 \$
44	Trophées Danielle Enr. Plaque et gravure pour 35 ans de service Jean Tessier: 68.12\$, fournitures incendie: 40.83\$	108.95 \$
45	Ginette Beaudoin, remb. fact. Bijouterie Doucet: Montre et gravure 25 ans de service Vital Naud et remb.fact. souper 26 mai Vital Naud et Jean Tessier	199.47 \$
46	Fortier 2000 Inc. Tuyaux rue des Moissons, 2ième phase	22 360.78 \$
47	Club Social Service Incendie, montant reçu d'Alcoa	250.00 \$
48	Distribution Robert, produits nettoyage Mun.: 91.93\$, Loisirs: 126.36\$	218.29 \$
49	BFT Bowling, pièces pour quilles, Loisirs	67.04 \$
50	Marché Thibault, Mun.: 41.12\$, Loisirs: 369.02\$, Incendie: 38.83\$	429.29 \$
51	Imprimerie Germain, copies éclairer Juin	552.43 \$
52	Entreprises Tréma, balayage des rues	2 816.89 \$
53	Électro-Paul Inc. Réparation système Aq.PM	127.62 \$
54	Richard Équipement, cartouches d'encre Local des Jeunes:	155.17 \$
55	Comité St-Casimir 2000, programme d'aide à la construction, 1er vers. taxes foncières Vincent Rivard	722.25 \$
56	URLS Chaudières-Appalaches, formation coordonnatrice et monitrices, Loisirs	488.76 \$
57	Jonction Rapide Inc. 2 cales pour roues, triangle conteneurs	23.00 \$
58	Mercier Autoroute 40, 2 poteaux en bois 55', terrain de balle, Loisirs	1 149.75 \$
59	Godin Station Service, essence Mun.: 953.47\$, Inc: 20.00\$	973.47 \$
60	Société Mutuelle de Prévention Inc. Hon. Prof. Élaboration d'un programme de prévention plan d'action SST, 3ième vers., Réf: Résol: 2015-03-09-064	1 723.19 \$
61	WSP Hon. Prof. Mise aux normes Aq.PM. Réf: Résol: 2015-03-09-054	2 304.25 \$
62	Givone, modification trailer	249.27 \$
63	Sports Plus, réparation tracteur gazon	27.77 \$
64	Magnus, produits chimiques Aq.SC	482.32 \$
65	Raysouce Inc. 3 tablettes inclinées pour bibliothèque	339.18 \$
66	Archambault CA, volumes bibliothèque	1 562.09 \$

TOTAL DU MOIS: 247 829.73 \$

Municipalité:	193 835.27 \$
Loisirs:	44 794.02 \$
Incendie:	8 289.69 \$
Local des Jeunes	610.49 \$
Embellissement	300.26 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce treizième jour de juin 2016.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Mme Danielle D. DuSablou nous entretient des différentes activités auxquelles elle a participé. Par la suite, elle nous résume sa rencontre avec le comité de la MRC sur les services de santé. En terminant, elle souligne son appréciation concernant la présence d'un médecin de famille dans la municipalité.

M. Robert Lépine n'a rien à signaler.

M. Michel Trottier nous relate les différentes interventions effectuées par le Service de sécurité incendie au cours du dernier mois.

M. Raymond Beaudoin nous entretient des dernières activités tenues par la CCSOP. Par la suite, il nous informe de la baisse d'achalandage observée au cours des derniers mois au local des jeunes. En terminant, il souligne que le camp de jour comptera quarante-neuf jeunes cet été et que cent quinze personnes ont participé à la Fête de la pêche.

M. Denis Naud nous dresse un état de la situation dans le dossier du remplacement de la conduite d'adduction sur le réseau AQSC. Par la suite, il nous résume sa participation au dernier colloque sur la biomasse.

M. Dominic Tessier Perry fait un retour sur l'activité à laquelle participait Mme Pascale Wilhelmy. Par la suite, il informe l'assemblée du projet de descente à la rivière et de la nouvelle mascotte de la RRGMRP la « Grenouille verte ».

En terminant, M. Louis-Philippe Douville nous résume sa participation aux rencontres relatives à l'aménagement d'un sentier pour les tout-terrains et de la prochaine saison d'activités au Gîte de l'Écureuil.

2016-06-13-118

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 EN MATIÈRE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS EN ZONE MIXTE

Je, soussigné, Denis Naud, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 139-2015 en matière d'entreposage extérieur de véhicules récréatifs en zone mixte.

Denis Naud, conseiller

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS DE DÉNEIGEMENT

Je, soussigné, Michel Trottier, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement sur les permis de déneigement.

Michel Trottier, conseiller

2016-06-13-119

ADOPTION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2016 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements portant sur diverses matières;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des règlements municipaux uniformisés (RMU) sur le territoire de la MRC de Portneuf date de plusieurs années et que les municipalités ont manifesté leur intention de procéder à leur actualisation;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail composé de directeurs généraux et de greffiers de certaines municipalités de la MRC de Portneuf ainsi que d'un représentant de la Sûreté du Québec a procédé à l'analyse et à la révision des règlements municipaux uniformisés (RMU);

CONSIDÉRANT QU'un consensus a été obtenu entre les municipalités et les intervenants concernés quant au contenu d'un règlement uniformisé regroupant les dispositions de six règlements municipaux uniformisés (RMU);

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter ce règlement visant à assurer la sécurité et la qualité de vie des résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie vise à remplacer les règlements suivants :

- le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme;
- le règlement RMU-02 concernant les animaux;
- le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;
- le règlement RMU-04 relatif au stationnement;
- le règlement RMU-06 sur le colportage;
- le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2016 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil adopte le Règlement municipal uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé;

QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la municipalité;

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Donnacona et à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2016-06-13-120

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 146-2016 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

ATTENDU QUE le *Code civil du Québec* permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE l'article 376 du *Code civil du Québec* prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE l'absence de règlement du gouvernement à cet effet;

ATTENDU QUE l'article 242 de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (L.Q. 2002, c.6) prévoit jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 mai 2016;

ATTENDU QU'UNE copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 146-2016 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-06-13-121

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 147-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 004-2000 SUR LA RÉMUNÉRATION ET LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE conformément au premier alinéa de l'article 366 du Code civil du Québec (L.Q. 1991, c. 64) ainsi qu'à l'article 521.2 du Code, le ministre de la Justice peut désigner un célébrant compétent pour célébrer les mariages civils et les unions civiles dans les limites territoriales de la Municipalité;

ATTENDU QU' il y a lieu de déterminer la rémunération du célébrant lors d'un mariage ou d'une union civile;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 mai 2016;

ATTENDU QU'UNE copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 146-2016 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-06-13-122

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 148-2016 RELATIF AUX REJETS DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le règlement 028-2002 adopté le 11 novembre 2002;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil tenue le 8 février 2016;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 148-2016 relatif aux rejets dans le réseau d'égout municipal soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-06-13-123

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (BAR LA TAVERNE)

CONSIDÉRANT la demande reçue en date du 1^{er} mai 2016 de M. Daniel Tessier au nom du Bar La Taverne ayant comme objet le droit d'occuper une partie du domaine public du 15 avril au 30 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir autorise le Bar La Taverne situé au 365 rue Tessier Est, à occuper une partie du domaine public, soit pour l'installation d'une terrasse sur le côté du bâtiment qui donne sur la rue Lacoursière, pour la période du 15 avril au 10 octobre 2016;

QUE le demandeur s'engage à retirer sa terrasse le 11 octobre 2016;

QUE cette autorisation est donnée en vertu du règlement no 084-2008.

ADOPTÉE

2016-06-13-124

**REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner un(e) représentant(e) auprès de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir désigne le conseiller M. Denis Naud auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE

2016-06-13-125

AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire en date du mois de juin 2016;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la destruction des documents suivants :

#	Titre du document
1	<u>ASSURANCES GÉNÉRALES</u> - Factures 2009
2	<u>ÉLECTIONS</u> - Personnel électoral 2011 - Nomination d'assermentation 2011
3	<u>OPÉRATIONS BANCAIRES 2009</u> - Chèques émis, bordereaux de dépôts - Relevés de caisse
4	<u>BUDGET</u> - Documents préparatoires - Aqueduc 2009 - Incendie 2009
5	<u>REGISTRES COMPTABLES</u>

	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports mensuels 2009 - Journal des revenus, général et des encaissements, balance de vérification, comptes fournisseurs, achats en lot, état des revenus et dépenses, analyses des comptes à recevoir conciliations bancaires, journal des déboursés, analyse des comptes à recevoir
6	<p style="text-align: center;"><u>FISCALITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CSST-taux personnalisé 2004 à 2009 - Relevés 1 et T-4 2009
7	<p style="text-align: center;"><u>DÉPENSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Factures 2009
8	<p style="text-align: center;"><u>ADMINISTRATION DE LA PAIE 2009</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sommaires de paies, rapports fin d'année - Dépôts salaires
9	<p style="text-align: center;"><u>FEUILLE DE TEMPS DES EMPLOYÉS 2009</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports mensuels gardes pompiers - Employés Élections
10	<p style="text-align: center;"><u>REVENUS 2009</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Facturation par la municipalité - Reçus émis mâchoires de vie, revenus quilles - Liste des dépôts directs
11	<p style="text-align: center;"><u>COMPTES DE TAXES ET REÇUS ÉMIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Reçus de taxes 2009
12	<p style="text-align: center;"><u>COMPENSATIONS ET REMBOURS. GOUVERNEMENTAUX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bureau de Poste 1992 à 2009 - MAPAQ 2008
13	<p style="text-align: center;"><u>INVENTAIRE DES RESSOURCES MATÉRIELLES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CD de mises à jour PG - Cassettes désuètes de sauvegardes -
14	<p style="text-align: center;"><u>LOCATION ET PRÊT DE BIENS IMMOBILIERS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Location Gîte de l'Écureuil 2009 - Location Salle Paroissiale 2009
15	<p style="text-align: center;"><u>ROUTE, ENTRETIEN TRAVAUX MINEURS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture du pont de l'église pour travaux de peinture 2009 - Déneigement stationnement de l'église partage des coûts 2009
16	<p style="text-align: center;"><u>CARTES, PLANS ET PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Documents secondaires: - 2006: Matrice graphique - 2007: Matrice graphique - 2008: Matrice graphique - 2010: Matrice graphique
--	--

ADOPTÉE

2016-06-13-126

DEMANDE POUR DES SERVICES MÉDICAUX ADÉQUATS AU CLSC DE ST-MARC-DES-CARRIÈRES ET DANS LE SECTEUR OUEST DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ubalde désire obtenir une couverture adéquate de soins médicaux à leur CLSC;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a déjà déploré le manque de médecins dans plusieurs points de service de la MRC via ses résolutions CR-105-04-2016 et CR-117-05-2016;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC réitère sa demande au CIUSSS de la Capitale-Nationale de revoir la répartition territoriale des médecins dans Portneuf afin que les services offerts par le défunt CSSS de Portneuf dans les CLSC de Saint-Ubalde et de Saint-Marc-des-Carières soient maintenus dans leur intégralité;

CONSIDÉRANT que le CLSC de Saint-Marc-des-Carières fait face à des problèmes de découverte par manque de médecins et d'infirmiers (ières);

CONSIDÉRANT que les employés médicaux du CLSC de Saint-Marc-des-Carières sont à bout de souffle et déplore le manque de ressources;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir exige le maintien des budgets et des ressources au CHSLD *Le Sillon* de Saint-Casimir;

QUE la municipalité de Saint-Casimir exige des services médicaux adéquats pour tout le secteur de services du CLSC et qu'il y ait un plan d'action afin de résoudre les problèmes en manque d'effectifs et d'épuisement professionnel possible des employés du CLSC de Saint-Marc-des-Carières;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Gaétan Barette, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, M. Michel Delamarre, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale Nationale ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2016-06-13-127

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS / MME KATY GRANDBOIS

CONSIDÉRANT que Mme Katy Grandbois a été embauchée le 8 février 2016 au poste de coordonnatrice aux loisirs avec une période de probation de trois (3) mois (voir résolution 2016-02-08-042);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil trouvent que Mme Grandbois performe de façon satisfaisante et qu'elle a démontré sa motivation tant pour le poste que pour la municipalité depuis son entrée en fonction;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE METTRE fin à la période de probation de Mme Katy Grandbois en date du 13 juin 2016;

DE CONFIRMER celle-ci au poste de coordonnatrice aux loisirs;

DE souligner l'excellente qualité de son travail.

ADOPTÉE

2016-06-13-128

HALTE ROUTIÈRE DE LA RUE GODIN

CONSIDÉRANT que le parc Godin est situé dans la zone « Récréation » (Rec-3);

CONSIDÉRANT que les sous-groupes d'usages permis dans cette zone sont : « Récréation extensive » et « Loisir municipal et culture »;

CONSIDÉRANT que l'article 4.4.6 du Règlement de zonage 139-2015 nous indique, dans la définition du « Loisir municipal et culture », que cette classe regroupe aussi les « haltes routières »;

CONSIDÉRANT que par résolution, le conseil peut renommer le parc Godin en lui accordant le statut de halte routière locale saisonnière (ouverte de la mi-mai à la mi-octobre).

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE modifier l'usage du parc situé sur la rue Godin en celui de halte routière;

DE permettre aux caravaniers en transit (VR autonomes) de pouvoir y passer la nuit gratuitement.

ADOPTÉE

2016-06-13-129

PAIEMENT DU SOLDE RÉSIDUEL À LA FIRME PAX EXCAVATION INC. DE ST-RAYMOND POUR DES TRAVAUX RELIÉS À LA CONDUITE D'AQUEDUC SOUS LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT qu'un contrat de gré à gré a été adjugé à Pax Excavation le 21 septembre 2015 au montant de 14 500\$ (plus taxes);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un dépassement de coût occasionné par la complexité des travaux à exécuter ce qui porte la facture totale à 21 702.92\$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT que la municipalité a versé jusqu'à maintenant la somme de 19 779.06\$ (taxes incluses) et qu'il reste un solde de 4 500\$ (plus taxes) à payer;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu le 4 mai dernier et qu'à la suite de celle-ci les membres du conseil sont favorables au paiement du solde résiduel;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 4 500\$ (plus taxes) à la firme Pax Construction inc. de St-Raymond en regard de ce contrat.

ADOPTÉE

2016-06-13-130

EMBAUCHE DE MME NOÉMIE TESSIER EN TANT QU'ARBITRE POUR LE SOCCER

CONSIDÉRANT QU'UN deuxième poste d'arbitre pour le soccer est à combler;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Mme Noémie Tessier soit engagée pour la saison estivale 2016 à titre d'arbitre pour le soccer au taux horaire de 10.75\$ plus 4% pour les vacances.

ADOPTÉE

2016-06-13-131

CHANGEMENT DU RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES AUPRÈS DE « CLICSÉCUR »

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Ginette Beaudoin, est la responsable actuelle des services électroniques auprès de « clicSÉCUR »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, en tant que responsable;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE nommer le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, en tant que nouveau représentant autorisé auprès de « clicSÉCUR » en remplacement de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Ginette Beaudoin.

ADOPTÉE

2016-06-13-132

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACQUISITION D'UNE BENNE BASCULANTE POUR LE NOUVEAU CAMION

CONSIDÉRANT que la municipalité recevra sous peu le nouveau camion des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il a été prévu de le munir d'une benne basculante;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la compagnie Twin inc. de Québec pour la somme de 15 800 \$ (avant taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission 9 juin 2016;

DE FINANCER cette dépense par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2016-06-13-133

LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES POUR LA SAISON ESTIVALE

CONSIDÉRANT qu'il a été prévu de louer deux (2) toilettes chimiques pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à la location de deux (2) toilettes chimiques de Location économique M. Paquet de St-Raymond au prix de 160\$ (plus taxes) par mois chacune pour quatre (4) mois.

DE FINANCER cette dépense par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

DIVERS

2016-06-13-134

A) TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DES SERVICES SANTÉ ET SOCIAUX DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à participer à cette activité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'achat de deux (2) billets au montant de 175\$ chacun.

ADOPTÉE

B) INAUGURATION DU MONTE-PERSONNE

Il est convenu de faire publier une invitation dans le journal *L'Éclaireur* relativement à l'inauguration officielle du monte-personne.

C) FÉLICITATIONS AUX EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS

Les membres du conseil souhaitent exprimer leur satisfaction à l'endroit des employés des travaux publics concernant la conception et la réalisation des bacs à déchets et à recyclage.

C) VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville exprime son mécontentement en regard des services reçus de la part de l'entrepreneur responsable de la vidange des fosses septiques.

2016-06-13-135

D) ENSEIGNES DE LA MRC DE PORTNEUF EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 40

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé récemment à l'installation d'enseignes en bordure de l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT que ces structures auront peu ou pas d'impact sur la notoriété de la région;

CONSIDÉRANT que les sommes confiées à la MRC doivent être utilisées de façon judicieuse, surtout en période de restrictions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir dénonce la décision prise par le conseil des représentants relativement aux enseignes implantées en bordure de l'autoroute 40.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2016-06-13-136

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h20.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire